



Ville de Draguignan

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil municipal, le mercredi 26 février 2025

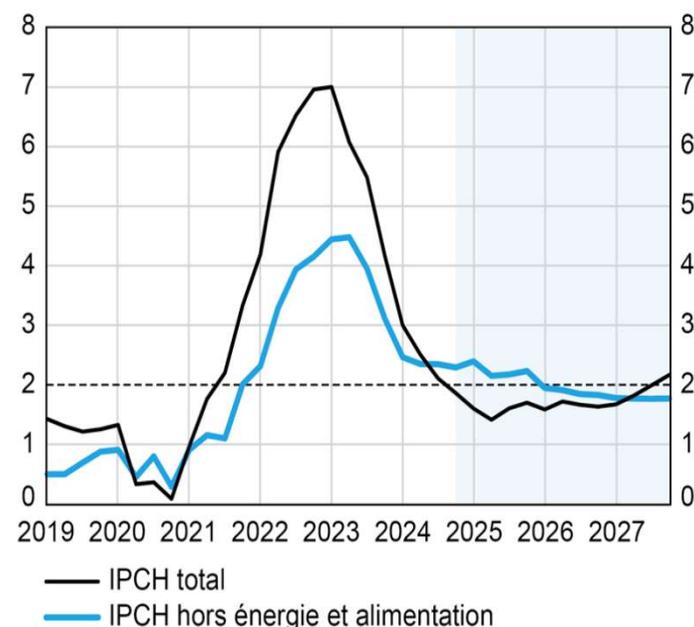
Perspectives économiques et Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025)

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

- L'économie française connaît une **croissance du PIB** qui pourrait, en **2024**, légèrement dépasser **+1,1%** grâce notamment à l'impact des Jeux Olympiques.

La faible croissance en **2025** est estimée à un niveau proche de **+0,9%**.

- L'inflation est revenue sous la barre des **+2%** mais l'**Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH)** resterait en moyenne à **+2,4%** en 2024. **En 2025**, cet indice est projeté à **+1,5%**.



Objectifs du PLF 2025 et leurs impacts

LE PROJET DE LOI FINANCES 2025 : LES PREMIÈRES ORIENTATIONS

Le **PLF 2025** comprenait, dans sa version initiale, **60 Md€** de mesures de redressement du déficit public dont environ **40 Md€** en dépenses au sein desquelles plusieurs d'entre elles auraient eu une répercussion importante sur les collectivités locales. Dans le **PLF 2025** qui vient d'être **adopté**, la **contribution globale des collectivités passe de 5 à 2,2 Md€** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** connaît la disparition de certains concours exceptionnels (compensation prix de l'énergie et revalorisation point indice) **mais son enveloppe progresse, malgré tout, de +150 M€** ;
- Les **Dotations de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL) sont abaissées de **-150 M€** pour financer la hausse de la DGF ;
- La **baisse** des crédits au **Fonds Vert** est estimée à **-1,35 Md€** ;
- La **Dotation** relative aux **Titres Sécurisés** (DTS) serait stabilisée.

Objectifs du PLF 2025 et leurs impacts

LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES AU REDRESSEMENT, DANS LE PLF 2025 ET LEURS IMPACTS SUR LES COMMUNES

- **Le Prélèvement** au profit d'un **fonds de réserve** (article 64 du Projet de Loi de Finances 2025), **est modifié** selon des critères prenant en compte notamment le potentiel financier et le revenu par habitant : la **ponction initiale de 959 000 €** est **supprimée** pour Draguignan ;
- **L'augmentation** de la **cotisation** employeur à la **CNRACL**, est lissée sur 4 ans au lieu de 3, soit une augmentation de **+3%** jusqu'en 2028 estimé à **+380 K€** en année pleine ;
- **Le Fonds de Compensation de la TVA** afférent aux dépenses de fonctionnement, est reconduit, soit le maintien d'une recette **de 60 000 €** ;
- La **baisse** à 14,85 % du **FCTVA** en investissement qui représentait une perte initialement estimée à -200 K€ pour Draguignan est **annulée**. Son **taux reste à 16,404 %**.

La situation financière de Draguignan projetée fin 2024 pour la section de fonctionnement

LES RESULTATS 2024 PROVISOIRES POUR DRAGUIGNAN

- **Les dépenses** augmentent du fait notamment d'une **inflation** encore proche de **2%**, de l'effet des mesures **gouvernementales**, et en **année pleine de la revalorisation des rémunérations** et des recrutements opérés en 2024 pour renforcer les services.
- **Les recettes** enregistrent une **progression** du produit **fiscal** due à la revalorisation des bases indexées sur l'inflation à fin 2023 de **+3,9%**. Une **baisse** sensible est cependant à prévoir au niveau des **Droits de Mutation à Titre Onéreux**.

La situation financière de Draguignan projetée fin 2024 pour la section d'investissement

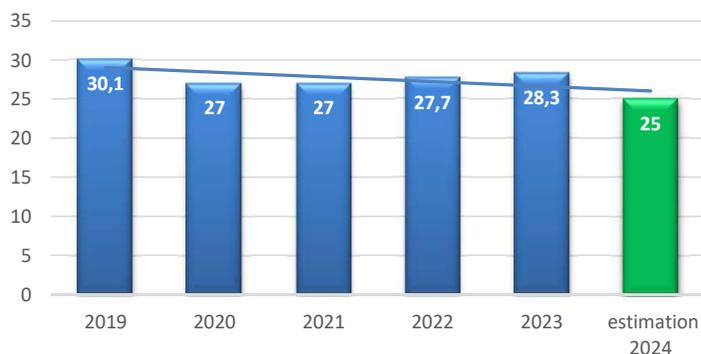
LES RESULTATS 2024 PROVISOIRES POUR DRAGUIGNAN

- Les **dépenses réelles** font état d'un atterrissage à près de **24 M€**. En recettes, les subventions en investissement sont en baisse et s'élèvent à 1,7 M€.

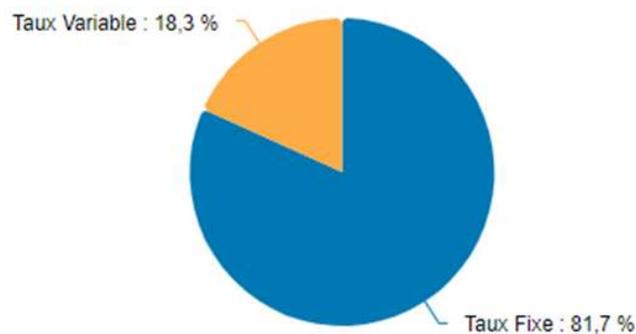
La reprise de l'excédent 2023 en investissement permet de ne pas recourir à l'emprunt.

- Fin 2024, l'**endettement** total, en **baisse** depuis 2019, s'établit à **25 M€**. Il demeure sécurisé grâce aux recours à des emprunts à taux fixes et sans aucun emprunt toxique.

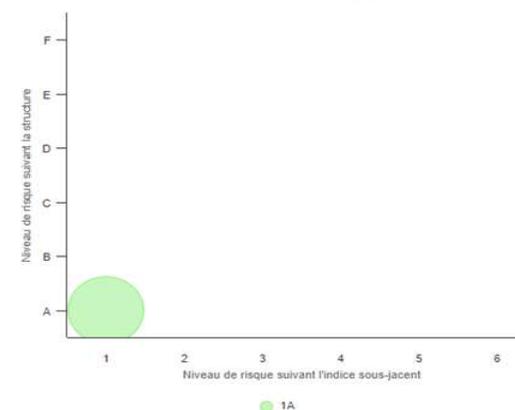
Dette en M€ au compte administratif



Après couverture



Classification de l'encours au 31/12/2024 en début de journée selon la charte Gissler



La prospective 2024 - 2027

LES GRANDES TENDANCES EN FONCTIONNEMENT

*La période de la prospective financière débute en 2024 , le compte administratif 2024 est en cours de pointage.
Les résultats définitifs devraient être présentés au Conseil municipal de juin 2025.*

En dépenses :

- **Une inflation** sur les dépenses à caractère général de **+1,5% en 2025**, +1,7% en 2026 et +1,9% en 2027 (projection Banque de France) ;
- Une stabilisation **des dépenses de fluides** à moyen terme au niveau des prévisions 2025 ;
- Une prospective construite avec une **progression des dépenses de personnel en régulation progressive** : +6,5% en 2024 ramenée ensuite à environ +5% (Dont une hausse CNRACL pour 3% et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 2%) pour la période 2025-2027 ;
- **Les subventions versées sont estimées** à partir de 2025 à 2,3 M€, CCAS compris pour 1 M€ ;
- Les **frais financiers** sont en **baisse** sur la période, grâce aux taux compétitifs obtenus avec les derniers emprunts ainsi qu'à la démarche de **désendettement depuis 2014**.

En recettes :

- À réglementation constante, les bases imposables de **l'impôt foncier bâti et non bâti resteraient indexées** sur cette tendance de **l'inflation** ;
- **La baisse des droits de mutation se poursuit**. Ils s'élevaient à 2,3 M€ en 2023. **Ils sont** estimés à 1,6 M€ en 2024, avec une hypothèse de légère reprise à partir de 2025 (1,8 M€).

La prospective 2024 - 2027

LES GRANDES TENDANCES EN INVESTISSEMENT

En recettes :

- Le **FCTVA** est estimé à 16,4% des dépenses réelles d'équipement éligibles de l'exercice n-1 ;
- La **tendance des subventions** est projetée en **hypothèse haute** autour de **2,4 M€** au CA 2024. À partir de 2025, elles pourraient être stabilisées à ce même niveau représentant **environ 20%** des **dépenses d'équipement** ;
- La prospective stabilise une recette de **0,3 M€** pour les **amendes de police** ;
- La **taxe d'aménagement** serait, elle, en baisse à **0,6M€** en **2025** et serait progressivement en augmentation pour atteindre à nouveau **0,75 M€** en **2027**.

En dépenses :

- **Les investissements reposent** sur une **hypothèse globale** de **12 M€** annuels en réalisation jusqu'en 2027 (hors remboursement de l'emprunt), au vu du **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)** ;
- **Le remboursement en capital des emprunts** est stabilisé en moyenne autour de **3 M€** sur la période 2024-2027.

Les orientations budgétaires 2025

Dans un contexte marqué par la perspective d'une hausse de la contribution des collectivités au redressement des déficits publics, la Ville va renforcer sa démarche d'optimisation de son budget de fonctionnement en visant également la stabilisation des investissements et de l'endettement.

UN OBJECTIF DE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTÉES PAR LE PLF 2025 EN RÉALISANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- **Limiter l'augmentation des charges à caractère général** malgré la progression potentielle des dépenses à l'occasion des renouvellements de contrats ou de marchés, notamment dans les secteurs de la restauration scolaire, de la propreté, des transports ou des assurances (projection du chapitre 011 à 13 M€) ;
- **Contenir les dépenses de personnel.** En effet, elles seront impactées, outre le GVT, par :
 - L'augmentation de la CNRACL pour 3% (+380 K€) et celle de l'URSSAF pour +1% (120 K€) ;
 - Les conséquences des coûts en année pleine des recrutements intervenus en 2024 ;

Il y aura donc lieu de cantonner les recrutements aux seuls remplacements des **départs à la retraite**, à ceux liés aux obligations réglementaires et au choix de renforcer les effectifs de la police municipale (projection globale du chapitre 012 approchant 28,8 M€) ;

- **Viser à stabiliser** les autres **dépenses courantes** comprenant notamment les **subventions** (projection de ces autres dépenses courantes autour de 3 M€).

Les orientations budgétaires 2025

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SANS AUGMENTER LES IMPÔTS AVEC NOTAMMENT :

- Les **atténuations de charges** et les **produits des services** stabilisés respectivement à 1 M€ et 2,4 M€ ;
- Les **dotations de l'Etat** et les participations qui devraient être stabilisées : Elles comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Péréquation, ainsi que les participations de la CAF en soutien à notre politique en matière d'enfance et de petite enfance (projection à 9 M€) ;
- **Les impôts et taxes**, pour lesquels sera retenue une hypothèse globale variation de +1,8% donnant une projection globale à près de 31 M€ (intégrant +1,7% basés sur l'évolution d'indice des prix en novembre 2024 pour la revalorisation des valeurs locatives) ;
- Une nouvelle fois, pas de recours prévu à **l'augmentation des taux** sur le foncier bâti et non bâti.
- Une **légère reprise** après la crise immobilière, **des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** pour 2025 (projection à 1,8 M€, contre 1,6 M€ en 2024 et 2,3 M€ en 2023) ;
- **Une Attribution de Compensation** versée par **DPVa stable** (1,4 M€) ;
- Une prévision du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes** (FPIC) en légère **baisse**. Elle retient **l'hypothèse** selon laquelle DPVa puisse en perdre le bénéfice générant pour la ville une diminution de dotation de 10%, soit une projection à **0,5 M€**.

Les orientations budgétaires 2025

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est envisagé de :

- **Poursuivre l'amélioration des taux de réalisation des différents investissements** en optimisant leur planification et en favorisant les projets qui contribueront à la transition écologique ;
- **Poursuivre la Programmation Pluriannuelle des Investissements** de la Ville qui comprend notamment :
 - Le programme **Action Cœur de Ville** ;
 - La **rénovation thermique** des écoles ;
 - La réfection des **voiries** communales ;
 - Le plan de lutte contre l'**inondabilité** ;
 - La réalisation d'**équipement sportifs et de loisirs**.
- **Se rapprocher**, au budget primitif, de la **cible des 11 M€ de dépenses d'équipement**.
- **Stabiliser le remboursement du capital** de la dette dans une enveloppe **stable d'environ 3 M€**.

Les orientations budgétaires 2025

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le **FCTVA** et la taxe d'aménagement sont estimés à près de **2,6 M€** en tenant compte du maintien du taux FCTVA à 16,404% inscrite au PLF 2025 ;
- S'agissant des **subventions d'investissement**, les services prévoient à ce stade pour 2025 une **hypothèse haute** de **2,4 M€** ;
- En amont des dernières consolidations, la Ville vise un **recours à l'emprunt maîtrisé** pour un montant théorique d'environ **3 M€** (à consolider). La Ville possède d'ores et déjà un **financement 2025** pré-contractualisé avec un **taux très compétitif de 1,63%** (taux actuels pratiqués proches de 3,5%).

UNE VOLONTÉ DE MAINTENIR LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DANS UN CONTEXTE CONTRAINT PAR LE PLF 2025

Dans un contexte marqué par l'appel à une plus grande contribution des collectivités au redressement des déficits publics, la Ville va renforcer sa démarche d'optimisation de son budget de fonctionnement en visant également la stabilisation des investissements et confirmer sa maîtrise de l'endettement.

Le principal objectif reste, in fine, de sauvegarder le niveau des interventions communales en n'augmentant pas les taux actuels d'imposition pour ne pas alourdir la contribution des usagers.

La Ville souhaite ainsi disposer d'un autofinancement suffisant pour respecter la règle d'or qui nécessite de dégager une épargne nette positive après remboursement annuel de ses emprunts.

Grâce à cet autofinancement, la Ville pourra maintenir un niveau stable en matière d'investissement, sans s'écarter de la démarche déjà engagée de désendettement.

Le recours à l'emprunt devra rester ainsi contrôlé. Pour ce faire, les services sont mobilisés pour étudier toutes les voies qui contribueront à sa diminution.

Les orientations budgétaires 2025

Budget annexe de la Régie Municipale des Parkings Dracénois

1 - Section d'exploitation

Pour 2025, il est prévu une légère diminution des dépenses de gestion des services par rapport au budget 2024 compte-tenu notamment d'une baisse probable des frais d'électricité et de maintenance.

Les **charges** de personnel devraient augmenter d'environ **2,3%** sous l'effet de la hausse de 3 points de la cotisation employeur CNRACL et de la hausse de +1% de la cotisation à l'URSSAF, alors que l'effectif sera identique à 2024.

Les recettes d'exploitation sont **attendues** à la même hauteur que 2024, en considérant une fréquentation stable par rapport à cette année 2024.

Avec une baisse des frais généraux absorbant la variation des charges des personnel, il est donc prévu une **stabilité** de l'**excédent prévisionnel** de la section d'exploitation, suffisant pour financer la dotation aux amortissements.

Les orientations budgétaires 2025

2 - Section d'investissement

Une enveloppe sera prévue en dépenses pour les acquisitions et travaux sur l'ensemble des parkings ainsi que pour la **maitrise d'œuvre** concernant les travaux à envisager au **parking des Musées**.

En recettes, la **dotation aux amortissements** restera stable par rapport à 2024, dans le prolongement des amortissements des travaux liés au parking de l'îlot de l'horloge.

Les **orientations budgétaires 2025** de la Régie Municipale des Parkings Dracénois proposées sont les suivantes :

- Poursuite de la **rigueur de gestion** au niveau des dépenses d'exploitation ;
- Affectation des **marges de manœuvre** ainsi dégagées à l'**investissement** ;
- **Réflexion** sur les travaux à réaliser au **parking des Musées**.

Merci pour votre attention